

## COMPTE RENDU REUNION DU 05 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le cinq décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de Rumingham s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques HAUTECOEUR, suite aux convocations en date du 27 novembre 2019.

**Etaient présents :** M. HAUTECOEUR Jacques – M. PIQUET Daniel- M WESSE Francis – M. TURBOT Pascal–Mme DUFOUR Patricia- M. DECAIX Ghislain – M. BRUN Gilles- M. BREGNARD Benoît - M. WACSIN Christian - M. VERQUERE Gérard - M. BOIDIN François – M. ROBERT David.

**Etaient absentes représentées :** Mme MALAS Catherine qui a donné pouvoir à M. WACSIN Christian  
Mme BRICE Élodie qui a donné pouvoir à M. PIQUET Daniel

**Etaient absents :** Mme SYNAVE Patricia – Mme GOOSSENS Sylvie – M. BRASSEUR Laurent – Mme BARON Virginie

Monsieur WASCIN est élu secrétaire

### **Objet : Convention de répartition des charges d'investissement (sous forme d'un fonds de concours) pour la construction d'un réseau de collecte des eaux usées Rue Saint Antoine à RUMINGHEM**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier et de la convention de la CCRA aux membres du conseil municipal concernant la participation de la commune aux travaux de construction d'un réseau d'assainissement collectif de la rue St-Antoine entre le n°19 et 399 ainsi que du n°644 à 824 Grand Chemin de l'Eglise.

Il informe le conseil municipal que lors du Conseil Communautaire du 10 avril 2018 il a été décidé de modifier la participation de la commune et de répartir le montant représentant le coût des travaux diminué des subventions de l'agence de l'eau de la façon suivante : 65% à la charge de la CCRA et 35 % à la charge de la commune soit pour 26 branchements la somme de 32 186.00€ à la charge de la commune.

Monsieur le Maire demande, au conseil municipal, de bien vouloir délibérer pour l'autoriser à signer la convention avec la CCRA pour cette répartition des charges d'investissements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la CCRA.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

### **Objet : Demande subvention Aménagements de sécurité et reconstruction du pont sur la Liette au carrefour de la rue St Antoine, de la route de Watten RD217 et de la rue du Centre – OSMOC 2020**

La séance ouverte Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet du pont de la briqueterie inscrit au budget prévisionnel 2019. Après étude, ce projet nécessite une réévaluation du montant estimé à la base. Ce pont vieillissant et étroit ne répond plus aux besoins de circulation actuelle.

Les travaux de reconstruction et d'élargissement du pont au niveau de l'angle de la Rue St Antoine et de la RD217 ainsi que la création d'un trottoir sur l'ouvrage pour sécuriser les piétons et les déplacements des élèves entre les arrêts de bus de la rue St Antoine et de la Rue du Centre sont envisagés.

Ces travaux seront effectués en 2 tranches

- 1<sup>ère</sup> tranche : Ouvrage d'art pour un montant estimé à 238 635.00€ HT

- 2<sup>ème</sup> tranche : Voirie pour un montant estimé à 125 450.00€ HT

- Frais d'études diverses pour un montant estimé à 45 733.00€ HT

Soit un total de 409 818.00€ HT

Il donne connaissance des modalités de financement :

| Coût de l'opération          | 409 818.00 € HT | Taux de subvention |
|------------------------------|-----------------|--------------------|
| Subvention DETR sollicitée   | 81 963.60 €     | 20 %               |
| Subvention OSMOC sollicitée  | 163 927.20 €    | 40 %               |
| Subvention Amendes de Police | 15 000.00 €     | 3.67 %             |
| Autofinancement              | 148 927.20 €    | 36.33 %            |
|                              | 409 818.00 €    | 100%               |

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide la réalisation de ces travaux, approuve le plan de financement, autorise le Maire à prendre toutes les décisions et effectuer toutes les démarches nécessaires à son bon déroulement et à solliciter toutes les aides financières susceptibles d'être accordées.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

**Objet : Demande subvention Aménagements de sécurité et reconstruction du pont sur la Liette au carrefour de la rue St Antoine, de la route de Watten RD217 et de la rue du Centre – DETR 2020**

La séance ouverte Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet du pont de la briqueterie inscrit au budget prévisionnel 2019. Après étude, ce projet nécessite une réévaluation du montant estimé à la base. Ce pont vieillissant et étroit ne répond plus aux besoins de circulation actuelle.

Les travaux de reconstruction et d'élargissement du pont au niveau de l'angle de la Rue St Antoine et de la RD217 ainsi que la création d'un trottoir sur l'ouvrage pour sécuriser les piétons et les déplacements des élèves entre les arrêts de bus de la rue St Antoine et de la Rue du Centre sont envisagés.

Ces travaux seront effectués en 2 tranches

- 1<sup>ère</sup> tranche : Ouvrage d'art pour un montant estimé à 238 635.00€ HT

- 2<sup>ème</sup> tranche : Voirie pour un montant estimé à 125 450.00€ HT

- Frais d'études diverses pour un montant estimé à 45 733.00€ HT

Soit un total de 409 818.00€ HT

Il donne connaissance des modalités de financement :

| Coût de l'opération          | 409 818.00 € HT | Taux de subvention |
|------------------------------|-----------------|--------------------|
| Subvention DETR sollicitée   | 81 963.60 €     | 20 %               |
| Subvention OSMOC sollicitée  | 163 927.20 €    | 40 %               |
| Subvention Amendes de Police | 15 000.00 €     | 3.67 %             |
| Autofinancement              | 148 927.20 €    | 36.33 %            |
|                              | 409 818.00 €    | 100%               |

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide la réalisation de ces travaux, approuve le plan de financement, autorise le Maire à prendre toutes les décisions et effectuer toutes les démarches nécessaires à son bon déroulement et à solliciter toutes les aides financières susceptibles d'être accordées.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

**Objet : Demande subvention Aménagements de sécurité et reconstruction du pont sur la Liette au carrefour de la rue St Antoine, de la route de Watten RD217 et de la rue du Centre – Amendes de Police 2020**

La séance ouverte Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet du pont de la briqueterie inscrit au budget prévisionnel 2019. Après étude, ce projet nécessite une réévaluation du montant estimé à la base. Ce pont vieillissant et étroit ne répond plus aux besoins de circulation actuelle.

Les travaux de reconstruction et d'élargissement du pont au niveau de l'angle de la Rue St Antoine et de la RD217 ainsi que la création d'un trottoir sur l'ouvrage pour sécuriser les piétons et les déplacements des élèves entre les arrêts de bus de la rue St Antoine et de la Rue du Centre sont envisagés.

Ces travaux seront effectués en 2 tranches

- 1<sup>ère</sup> tranche : Ouvrage d'art pour un montant estimé à 238 635.00€ HT

- 2<sup>ème</sup> tranche : Voirie pour un montant estimé à 125 450.00€ HT

- Frais d'études diverses pour un montant estimé à 45 733.00€ HT

Soit un total de 409 818.00€ HT

Il donne connaissance des modalités de financement :

| Coût de l'opération          | 409 818.00 € HT | Taux de subvention |
|------------------------------|-----------------|--------------------|
| Subvention DETR sollicitée   | 81 963.60 €     | 20 %               |
| Subvention OSMOC sollicitée  | 163 927.20 €    | 40 %               |
| Subvention Amendes de Police | 15 000.00 €     | 3.67 %             |
| Autofinancement              | 148 927.20 €    | 36.33 %            |
|                              | 409 818.00 €    | 100%               |

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide la réalisation de ces travaux, approuve le plan de financement, autorise le Maire à prendre toutes les décisions et effectuer toutes les démarches nécessaires à son bon déroulement et à solliciter toutes les aides financières susceptibles d'être accordées.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

**Objet : Décision Modificative n°2  
Travaux pont de la briqueterie**

**Dépenses d'Investissement**

| Article (Chap.) - Opération                        | Montant     |
|--|-------------|
| 020 (020) : Dépenses imprévues                     | -50 000,00  |
| 2031 (20) : Frais d'études                         | 54 000,00   |
| 2033 (20) : Frais d'insertion                      | 2 000,00    |
| 2115 (21) : Terrains bâtis                         | -75 000,00  |
| 2128 (21) : Autres agencements et aménagement      | -87 000,00  |
| 21318 (21) : Autres bâtiments publics              | 26 550,00   |
| 2132 (21) : Immeubles de rapport                   | 107 000,00  |
| 2151 (21) : Réseaux de voirie                      | -37 550,00  |
| 21578 (21) : Autre matériel et outillage de voirie | -30 000,00  |
| 2315 (23) : Installation, matériel et outillage    | 90 000,00   |
| <b>Total Dépenses</b>                              | <b>0,00</b> |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

**Objet : Mise à disposition d'un local communal dans le cadre des élections municipales**

En préalable à la réunion, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour rajouter cette question à l'ordre du jour. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition la salle de l'ancienne mairie à tous les candidats qui souhaiteraient se réunir en vue de la préparation aux prochaines élections municipales de mars 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette mise à disposition gratuitement de ce local sur simple demande des clés en mairie et en dehors des heures d'utilisation par les associations communales.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

**Objet : Subvention pour l'Association Régionale de Défense des Victimes de l'Amiante du Nord/Pas-de-Calais (ARDEVA)**

En préalable à la réunion, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour rajouter cette question à l'ordre du jour. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de l'ARDEVA sollicitant une subvention afin que celle-ci puisse accomplir au mieux sa tâche face aux nombreuses charges et démarches.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accorde une subvention d'un montant de 500 euros à cette association avec 12 Voix POUR et 2 abstentions.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

**INFORMATIONS DIVERSES**

Situation financière : Monsieur le Maire fait le point sur la situation de trésorerie au 01/12/2019 et commente le réalisé au 1<sup>er</sup> décembre et le prévisionnel au 31/12/2019.

Les dépenses de fonctionnement inférieures au budget et les recettes supérieures au budget prévisionnel devraient faire ressortir un excédent de plus de 400 000 € qui sera reporté sur 2020.

Les dépenses d'investissement inférieures au budget devraient générer également un excédent d'environ 140 000 €. C'est donc une trésorerie positive d'environ 540 000 € qui devraient figurer dans les comptes de notre commune.

## QUESTIONS DIVERSES

- Mme DUFOUR remercie pour la rapidité d'intervention pour la réparation d'une chambre télécom au Cup.
- Plusieurs conseillers attirent l'attention de M. le Maire sur la présence d'un tas de fumier entreposé en bordure de route derrière l'écurie du Meurloir.

En période de pluie, les effluents s'écoulent sur la chaussée. Plusieurs passants s'en sont plaints auprès des élus. Monsieur le Maire va intervenir afin de voir avec l'exploitant du club hippique comment éviter cette nuisance.

- Monsieur Gilles BRUN signale que le carrefour entre la départementale 217 et le Grand Chemin de l'Eglise est dangereux, les priorités ne sont pas respectées par les automobilistes circulant sur la départementale.

Monsieur le Maire va prendre contact avec les services du département pour compléter la signalisation avec un panneau « carrefour dangereux ».

- Monsieur Christian WACSIN attire l'attention sur le danger encouru par les piétons et notamment les lycéens et collégiens empruntant la rue de la Miette. La plupart porte des vêtements sombres, ce qui n'arrange pas leur visibilité. Il suggère de sensibiliser les parents au port de vêtements ou gilets réfléchissants.
- Monsieur Gérard VERQUERE demande quelques précisions sur les délais de réalisation des travaux de la rue St-Antoine.

Monsieur le Maire précise que le chantier a pris du retard et que c'est sans doute pas avant avril 2020 que les riverains pourront se brancher sur le réseau d'assainissement des eaux usées. Il rappelle que les travaux sont pris en charge en partie par la commune pour l'assainissement et en totalité pour la voirie et précise que les travaux de raccordement entre les logements et le « tabouret » posé en limite de propriété sont à la charge des riverains mais qu'ils peuvent bénéficier d'une subvention de 50 % des travaux accordée par l'agence de l'eau.

- Monsieur le Maire précise enfin qu'un seul riverain a formulé le désir d'être desservi par le gaz naturel, les autres n'ont pas répondu.